AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

Date d'envoi par la Safer 11/04/2025 **Date du jour d'affichage en mairie** 15 AVR. 2025	**Signature et cachet de la mairie** valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours Pierre-Henri CHANAL Maire MAIRIE DE ST-MAURICE-D'IBIE * Ardèche *

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 07 25 0053 01

Qualité de l'attributaire : M. et Mme David et Murielle MALY OF WALY

Motif de l'attribution : DÉVELOPPEMENT LOCAL
Attribution, dans le cadre du L 141-1 du CRPM en vue de la protection durable des espaces agricoles et du développement de l'agriculture, et du développement durable des territoires ruraux, conformément à des objectifs définis à l'article L 111-2 du CRPM, d'un ensemble avec bâtiments et dépendances, d'une surface totale de 22 ha 02 a 95 ca. L'attributaire a un projet de résidence principale dans les bâtiments avec création d'un projet d'accueil (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires) et d'entretenir les terrains par une valorisation personnelle selon des préconisations d'usage relatives aux obligations légales de débroussaillement (prévention contre les incendies).

Conditions financières : 779 333,33 euros HT

Parcelles concernées :
Commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE (07) -
'0855 CHE DE REBOUL' : H-47 - 'REBOUL BAS' : H-79-80 - 'REBOUL SUD' : H-40-41-44-46-48-49-50-51(J)-51(K)-52

Superficie totale : 22 ha 02 a 95 ca